

« L'affaire de l'été à Saint-Bruno »: Une tempête dans un verre d'eau!

Le conseil de ville de Saint-Bruno est devenu un véritable panier de crabes. Rien ne va plus au sein de ce conseil dysfonctionnel qui replonge notre ville dans l'immobilisme. Il n'y a plus de direction, toutes les décisions significatives qui y sont prises sont source d'acrimonieux débats. On a l'impression d'être en permanente campagne électorale, chacune des forces en présence tirant la couverture de son côté en vue de la prochaine élection.

Ce sont les conseillers dits indépendants qui forment maintenant la majorité et gouvernent de facto la ville... Les ambitions politiques de certains de ceux-ci sont trop apparentes. De ce groupe de six, la conseillère Caroline Cossette s'y distingue. Elle est assurément la plus indépendante des «indépendants». Ses interventions se font dans le respect du décorum et elles sont bien documentées et toujours pertinentes et **constructives**... Elle est assurément la belle surprise de ce présent conseil. Le maire Martin Murray, qui n'a pas su garder en poste son compétent directeur général Guy Hébert, doit maintenant composer avec un DG issu de l'état-major du SPVM, Sylvain Brouillette, qui dans ce contexte de crise au conseil en mène large...

C'est dans ce climat politique malsain que s'inscrit «l'affaire Bérubé ». Les six conseillers «indépendants» accusent la conseillère Isabelle Bérubé d'avoir manqué à son devoir de loyauté et de représentation envers le conseil de ville en ne recommandant pas à la commission de

l'environnement et de l'aménagement de l'agglomération de Longueuil, dont elle est la présidente, l'emplacement du parc Marie-Victorin comme futur lieu du complexe sportif (1) que la ville prévoit construire; pire, elle a voté contre cette demande qui a été unanimement rejetée par les membres de la commission, qui soulignons-le, n'a qu'un pouvoir de recommandation. On reproche aussi à Mme Bérubé de ne pas en avoir avisé la direction générale et de s'être mise en conflit d'intérêts puisqu'elle a été une des instigatrices d'une pétition réclamant une consultation sur le choix de l'emplacement du complexe sportif.



On peut, certes, reprocher à Mme Bérubé de ne pas s'être abstenue de participer au processus décisionnel de la commission (2) sur cette demande de la ville qui contrevient au schéma d'aménagement de l'agglomération, et de ne pas avoir avisé le DG . Pour cela, elle aurait sans doute mérité un blâme du conseil, mais sûrement pas d'être l'objet de cette cabale politique et médiatique. Refuser à cette conseillère son droit de donner son avis au sein de cette commission reviendrait à affirmer que celle-ci n'a aucune indépendance et que ses membres ne peuvent voter contre et/ou n'apporter que des modifications mineurs aux demandes qui leur sont présentées, ce qui rendrait presque caduque l'existence de la commission.

En tant que membre, de cette commission qui relève de l'agglomération, une instance politique d'un niveau « supérieur » à celle des villes membres, Mme Bérubé a des devoirs et responsabilités à laquelle, elle ne peut se soustraire. Il y a une limite dans le devoir de représentation que Mme Bérubé n'a pas ici franchie. Si en lieu et place d'Isabelle Bérubé c'est la conseillère Marilou Alarie qui se trouvait au sein de cette commission, voterait-elle en faveur de la construction d'un complexe résidentiel dans le Boisé des Hirondelles, s'il y avait une demande en ce sens du conseil?

Les accusations de conflit d'intérêts qui lui ont été adressées par son implication dans une pétition en faveur d'une consultation populaire sont ridicules. Comme conseillère, Mme Bérubé a tout à fait le droit de mener des campagnes politiques en faveur d'une cause qui lui tient à coeur. Ce fut aussi le cas pour le conseiller Joël Boucher, un joueur de balle-molle, qui a été un des instigateurs de la pétition et du lobby de citoyens qui étaient contre la construction du complexe sportif au parc Rabastalière, et du conseiller Grisé Farand qui en était le porte-parole. Doivent-ils s'abstenir de voter au conseil sur tout ce qui concerne le complexe sportif? Et bien non...pas plus d'ailleurs que Mme Bérubé.

Ce n'est pas la première fois que les conseillers «indépendants» tentent de déloger les conseillers du Parti montarvillois et le maire des comités de l'agglomération. Dès qu'ils sont devenus majoritaires au conseil, ils avaient convoqué (avril 2019), un conseil municipal extraordinaire (*idem pour Isabelle Bérubé cet été*), afin d'y nommer leurs propres représentants. Leur souhait était d'y déléguer Louise Dion à la place de Vincent Fortier à la Sécurité publique et Jacques Bédard aux Finances à la place du maire Martin Murray. Cette tentative de destitution s'est avérée futile puisque ces

nominations relèvent du conseil d'agglomération et non pas du conseil municipal de Saint-Bruno-de-Montarville.

Par conséquent, la proposition demandant la destitution d'Isabelle Bérubé présentée par la conseillère Lise Dion et adoptée à la majorité devrait connaître le même sort et ils le savent très bien. Cette proposition est de l'ordre du spectacle politique et a pour seul objectif de créer une tempête politique qui n'a pas lieu d'être. La conseillère Isabelle Bérubé présidera encore les prochaines séances de cette commission...

Le plus paradoxal dans cette démarche des conseillers c'est qu'ils avaient eux-même reproché au Parti montarvillois au lendemain de la dernière élection d'accaparer la plupart des postes clefs de représentation dans les différents comités de la ville et de l'agglomération; or ceux-ci maintenant qu'ils ont le pouvoir veulent complètement déloger les conseillers de tout poste au sein de l'agglomération de Longueuil ! Cet acharnement politique envers les élus du parti Montarvillois ne donne rien de bon, et nuit à la ville, surtout dans le contexte actuel. Saint-Bruno n'a surtout pas besoin de cette politicaillerie contre-productive.



Le DG Sylvain Brouillette alors qu'il était au SPVM

En ce qui concerne la plainte déposée auprès de la direction du contentieux et des enquêtes de la commission municipale du Québec par le directeur général de la ville Sylvain Brouillette envers la conseillère Isabelle Bérubé, elle ne devrait pas aller plus loin, si elle était retenue, qu'une réprimande pour les faits que j'ai évoqués plus haut. Par contre, cette intervention d'ordre politique du pouvoir administratif est inquiétante et sans précédent à Saint-Bruno. Le DG a ici visiblement outrepassé le rôle et les fonctions qui sont dévolus au poste qu'il occupe et ce, même si théoriquement il a cette possibilité. On ne dirige pas une ville comme on le ferait au SPVM. M. Brouillette n'est pas le shérif politique de Saint-Bruno, mais son directeur général.

Pour terminer, je fais le souhait que nos élus, et ce peu importe leur appartenance et leur ambition politiques, travaillent ensemble, dans le seul intérêt de notre ville que tous nous aimons. Un petit effort s'il vous plaît...

Alain Dubois

Chronique municipale

(1) Précisons que le changement demandé par le conseil concernait le complexe sportif alors que la résolution de la ville incluait l'affectation pour le terrain de balle molle.

(2) Bien que cela soit possible, il n'y a pas de vote proprement dit au sein de cette commission. Comme l'atmosphère de travail y semble excellente, toutes les décisions (recommandations) y sont prises de façon consensuelle et par conséquent toujours à l'unanimité et ce, depuis plusieurs

années. La présidente n'y a donc pas une voie prépondérante ou une rôle d'autorité. Un exemple à suivre pour notre conseil de ville? :)